

**UNITÉ DE COMPTE À CAPITAL NON GARANTI À L'ÉCHÉANCE :
SOLTOT PERFORMANCE JUIN 2019
CODE ISIN : FR0013411527**

L'assureur, Cardif Assurance Vie, ne donne aucune garantie au souscripteur notamment en ce qui concerne la durée, la valeur de remboursement ou le rendement de SOLTOT PERFORMANCE JUIN 2019. Conformément aux dispositions de l'article A. 132-5 du Code des assurances, Cardif Assurance Vie s'engage sur un nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur.

La formule de cet instrument financier complexe décrit dans la notice d'information s'applique au Capital Investi défini comme : la Valeur Nominale d'une part de SOLTOT PERFORMANCE JUIN 2019 multipliée par le nombre de parts, diminuée des frais d'entrée/arbitrage et des frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors fiscalité et prélèvements sociaux.

Nous attirons votre attention sur le fait que le sous-jacent de ce produit est un indice synthétique sur lequel est appliqué un taux de dividende annuel forfaitaire. Un taux de dividende important diminue la performance de l'indice synthétique. Ainsi, la performance de cet indice peut être inférieure à celle de l'indice de base.

PRINCIPALES NATURES DE RISQUE :

Risque de perte en capital :

En cas d'aléas financiers : SOLTOT PERFORMANCE JUIN 2019 n'offre aucune garantie du Capital Investi. A la date de remboursement final, le souscripteur peut donc perdre tout ou partie du Capital Investi si, à la date de constatation finale, le niveau de l'indice SOLACTIVE TOT 2.48 AR est en baisse de plus de 40 % par rapport au niveau Initial.

Avant la date de remboursement final, la valeur de SOLTOT PERFORMANCE JUIN 2019 est soumise à l'évolution des marchés et aux risques inhérents à tout investissement financier. La valeur de SOLTOT PERFORMANCE JUIN 2019 peut évoluer à la hausse comme à la baisse.

En cas de sortie anticipée : Une sortie de SOLTOT PERFORMANCE JUIN 2019 avant la date de remboursement final (y compris, le cas échéant, lors d'une date de remboursement anticipé alors que les conditions de déclenchement du remboursement anticipé ne sont pas réunies), s'effectuera à un prix qui dépendra des conditions de marché du jour. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

SOLTOT PERFORMANCE JUIN 2019 présente donc un risque de perte en capital non mesurable a priori, pouvant aller jusqu'à la totalité du Capital Investi, notamment dans les deux cas suivants :

- lorsque le souscripteur est contraint de réaliser un arbitrage ou un rachat total ou partiel sur son contrat d'assurance vie ou de capitalisation avant la date de remboursement final (y compris, le cas échéant, lors d'une date de remboursement anticipé alors que les conditions de déclenchement du remboursement anticipé ne sont pas réunies) ;
- en cas de décès du souscripteur avant la date de remboursement final (y compris, le cas échéant, lors d'une date de remboursement anticipé alors que les conditions de déclenchement du remboursement anticipé ne sont pas réunies).

Risque de contrepartie : Le remboursement en cours de vie ou à la date de remboursement final de SOLTOT PERFORMANCE JUIN 2019 est subordonné au paiement par l'émetteur SG ISSUER de la valeur de remboursement de SOLTOT PERFORMANCE JUIN 2019. En cas de faillite ou défaut de paiement de l'émetteur, la perte maximale de SOLTOT PERFORMANCE JUIN 2019 pourra aller jusqu'à la totalité du Capital Investi.

Risque de crédit : Avant la date de remboursement (anticipé ou final, selon le cas), une baisse de la qualité de crédit de l'émetteur SG ISSUER impactera négativement la valorisation de SOLTOT PERFORMANCE JUIN 2019.

Risque de marché et de liquidité :

Risque lié aux marchés actions/indiciels : Le mécanisme de remboursement de SOLTOT PERFORMANCE JUIN 2019 est lié à l'évolution de l'indice SOLACTIVE TOT 2.48 AR et donc à l'évolution des marchés actions. Dès lors, toute baisse peut provoquer la baisse de la valeur de remboursement de SOLTOT PERFORMANCE JUIN 2019.

Risque lié aux marchés de taux : Avant la date de remboursement (anticipé ou final, selon le cas), une hausse des taux d'intérêt de maturité égale à la durée de vie restante de SOLTOT PERFORMANCE JUIN 2019 provoquera une baisse de sa valeur.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité de SOLTOT PERFORMANCE JUIN 2019, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente de SOLTOT PERFORMANCE JUIN 2019 et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque lié à la volatilité :

Avant la date de remboursement (anticipé ou final, selon le cas), une hausse de la volatilité de l'indice SOLACTIVE TOT 2.48 AR provoquera une baisse de la valeur de SOLTOT PERFORMANCE JUIN 2019.

Notice d'information

La notice d'information (à savoir le term-sheet et la brochure commerciale, ou le prospectus) correspondant à cet instrument financier complexe est jointe à la présente annexe financière et fait partie intégrante de cette dernière.

Conditions de l'investissement

- Unité de Compte accessible à tout souscripteur avant le 27/06/2019. Les investissements reçus postérieurement au 27/06/2019 se feront dans la limite de l'enveloppe disponible et sur la base de la prochaine valeur d'achat.
- Les investissements relatifs à ce support seront placés sur le support monétaire BNP Paribas Mois ISR IC (FR0007009808) dans l'attente de la date d'émission de cette Unité de Compte. Dans le cas où l'émission aurait lieu pendant le délai de renonciation, l'investissement sera effectué sur cette Unité de Compte à l'émission, sur la base de la valeur d'achat en vigueur à la date de l'investissement.
- Par dérogation aux Conditions Générales, entre le 29/05/2019 et le 27/06/2019, toute nouvelle souscription sera investie intégralement et immédiatement sur l'allocation demandée sans passer par le support monétaire. Seul l'investissement demandé sur cette Unité de Compte sera placé comme mentionné supra sur BNP Paribas Mois ISR IC (FR0007009808).
- En cas de défaut de l'émetteur, le détenteur de l'Unité de Compte porte le risque d'une perte partielle ou totale en capital, l'assureur, lui, garantit le nombre de parts uniquement.
- Les éventuels coupons seront réinvestis automatiquement et sans frais sur le support monétaire BNP Paribas Mois ISR IC (FR0007009808). Ils ne sont acquis qu'aux souscripteurs toujours porteurs de l'Unité de Compte à la date de paiement, aucun prorata ne sera effectué dans le cas contraire.
- A l'arrivée à terme ou en cas de remboursement anticipé, les montants résultant du remboursement de SOLTOT PERFORMANCE JUIN 2019 seront investis automatiquement et sans frais sur le support monétaire BNP Paribas Mois ISR IC (FR0007009808), tant qu'aucune demande d'arbitrage n'aura été formellement signifiée.

À _____, Le _____

SOUSCRIPTEUR	
Nom _____ Prénom(s) _____	<p>«Je reconnais avoir reçu, pris connaissance et compris les termes des documents constituant la notice d'information de l'instrument financier (à savoir le term-sheet et la brochure commerciale, ou le prospectus). Je reconnais avoir pleinement appréhendé la nature du support financier choisi ainsi que les risques afférents et notamment le risque de perte éventuelle d'une part ou de la totalité du capital investi à tout instant et notamment en cas de sortie anticipée, y compris en cas de décès».</p> <p>Signature :</p>
CO-SOUSCRIPTEUR	
Nom _____ Prénom(s) _____	<p>«Je reconnais avoir reçu, pris connaissance et compris les termes des documents constituant la notice d'information de l'instrument financier (à savoir le term-sheet et la brochure commerciale, ou le prospectus). Je reconnais avoir pleinement appréhendé la nature du support financier choisi ainsi que les risques afférents et notamment le risque de perte éventuelle d'une part ou de la totalité du capital investi à tout instant et notamment en cas de sortie anticipée, y compris en cas de décès».</p> <p>Signature :</p>

Le Souscripteur / Adhérent peut demander communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de AEP - Assurance Épargne Pension, de ses Mandataires, des ré-Assureurs ou des organismes concernés. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé en s'adressant au siège social de AEP - Assurance Épargne Pension.